



Succès de l'introduction en bourse de Worldline

- Prix de l'Offre : 16,40 euros par action, correspondant à une capitalisation boursière d'environ 2 161 millions d'euros
- Taille totale de l'opération : environ 575 millions d'euros pouvant être portée à 661 millions d'euros environ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Worldline lève environ 255 millions d'euros dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles
- La cession par Atos SE de ses actions s'élève à environ 320 millions d'euros pouvant être portée à 406 millions d'euros environ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- À l'issue de l'Offre et en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation, Atos restera le principal actionnaire de Worldline, à hauteur de 69,42%

Paris, le 26 juin 2014

Worldline, une filiale d'Atos SE, un leader européen et un acteur mondial de référence dans le secteur des paiements électroniques, annonce le succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A ; Code ISIN : FR0011981968 ; code mnémonique : WLN).

L'Offre a été bien reçue par les investisseurs institutionnels français et internationaux et le Prix de l'Offre a été fixé, à 16,40 euros par action.

La taille de l'Offre est de 575 millions d'euros environ, dont 255 millions d'euros d'actions nouvelles et 320 millions d'euros environ d'actions existantes cédées par Atos SE. Dans l'hypothèse d'un exercice intégral de l'option de surallocation, telle que décrite ci-après, la taille de l'Offre atteindrait un montant d'environ 661 millions d'euros.

Les négociations des actions Worldline débuteront le 27 juin 2014 (sous forme de promesses d'actions jusqu'au 1^{er} juillet 2014 inclus) et le règlement-livraison de l'Offre est prévu le 1^{er} juillet 2014.

Commentant le résultat de l'opération, Gilles Grapinet, Directeur général de Worldline, a déclaré : « *Nous sommes très fiers du succès de l'introduction en bourse de Worldline et je tiens à le partager avec les salariés de la Société qui travaillent tous les jours à son rayonnement. A travers cet accueil, nos nouveaux actionnaires valident la pertinence de notre stratégie et tout le potentiel de croissance du secteur des paiements en Europe et dans le monde. L'introduction en bourse va nous permettre d'accélérer notre développement et de jouer un rôle de premier plan dans la consolidation du marché européen des paiements* ».

Prochain événement

28 juillet 2014 Résultats du premier semestre 2014

Principales caractéristiques de l'Offre

Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre à prix ouvert et du Placement global est fixé à 16,40 euros par action.

Répartition de l'Offre (hors option de surallocation)

- 33 708 786 actions ont été allouées au Placement global (soit environ 553 millions d'euros ou environ 96% des actions offertes).
- 1 332 007 actions ont été allouées à l'Offre à prix ouvert (soit environ 22 millions d'euros ou environ 4% des actions offertes).

Taille de l'Offre

Le produit brut de l'Offre à prix ouvert et du Placement global représente un montant d'environ 575 millions d'euros (avant exercice de l'option de surallocation), dont 255 millions d'euros d'actions nouvelles (soit 15 548 780 actions nouvelles) et 320 millions d'euros environ d'actions existantes (soit 19 492 013 actions existantes) cédées par Atos SE.

Atos SE a consenti aux intermédiaires financiers visés ci-dessous une option de surallocation, exerçable du 26 juin 2014 jusqu'au 26 juillet 2014 (inclus), portant sur un maximum de 15% de la taille de l'Offre, soit un nombre maximum de 5 256 118 actions existantes supplémentaires cédées par Atos SE.

Dans l'hypothèse où l'option de surallocation serait intégralement exercée, l'Offre porterait ainsi sur un montant d'environ 661 millions d'euros, soit un nombre de 40 296 911 actions représentant environ 30,58% du capital et des droits de vote de Worldline.

Actionnariat

A l'issue de l'Offre, le flottant s'élèvera à environ 26,59% du capital de Worldline et pourra être porté à environ 30,58% du capital en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

A l'issue de l'Offre, l'actionnariat de Worldline ressortira comme suit :

Actionnaires	Détenion à l'issue de l'Offre hors exercice éventuel de l'option de surallocation			Détenion à l'issue de l'Offre après exercice intégral de l'option de surallocation		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Atos SE	96 726 031	73,41%	73,41%	91 469 913	69,42%	69,42%
Administrateurs	6	0,00%	0,00%	6	0,00%	0,00%
Public	35 040 793	26,59%	26,59%	40 296 911	30,58%	30,58%
Total	131 766 830	100,00%	100,00%	131 766 830	100,00%	100,00%

Calendrier de l'Offre

Les négociations des actions Worldline sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Worldline Prom », débuteront le 27 juin 2014 à 9 heures (heure de Paris) jusqu'au 1^{er} juillet 2014 inclus, jour du règlement-livraison de l'Offre. A compter du 2 juillet 2014, les actions Worldline seront négociées sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Worldline ».

Intermédiaires financiers

Deutsche Bank et Goldman Sachs International agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Bank of America Merrill Lynch, Barclays, BNP Paribas et Société Générale Corporate & Investment Banking agissent en qualité de Co Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Rothschild & Cie agit en tant que conseil financier de la Société.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 13 juin 2014 sous le numéro 14-292, composé du Document de Base enregistré le 6 mai 2014 sous le numéro I.14-027 et d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.worldline.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la société, 80 quai Voltaire, Immeuble River Ouest, 95870 Bezons, France. Worldline attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le Document de Base et à la Section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions de Worldline.

A propos de Worldline

Worldline, une filiale d'Atos, est un leader européen et un acteur mondial de référence dans le secteur des paiements électroniques. Worldline met en place des services nouvelle génération, permettant à ses clients d'offrir au consommateur final des solutions innovantes et fluides. Acteur clef du B2B2C, riche de 40 ans d'expérience, Worldline est idéalement placé pour servir et contribuer au succès de toutes les entreprises et administrations, dans un marché en perpétuelle évolution. Worldline propose un Business Model unique et flexible, construit autour d'un portefeuille d'offres évolutif et global permettant une prise en charge end-to-end. Les activités de Worldline sont organisées autour de trois axes : Services Commerçants et Terminaux, Mobilité et Services Web Transactionnels, Traitement de Transactions et Logiciels de Paiement. En 2013, les activités de Worldline au sein du groupe Atos ont généré un revenu de 1,12 milliard d'euros (pro forma). L'entreprise emploie plus de 7 200 collaborateurs dans le monde entier. www.worldline.com

Contacts

Relations Investisseurs:

Gilles Arditti

Tel +33 (0) 1 73 26 00 66

gilles.arditti@atos.net

Relations Presse:

Caroline Crouch

Tel +44 77 333 100 86

caroline.crouch@atos.net

Charles Fleming

Tel +33 6 14 45 05 22

charles.fleming@havasww.com

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Worldline ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres.

Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement»), ou (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés et à toute autre personne visée par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les actions de Worldline sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Worldline n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Worldline n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Goldman Sachs International (ou toute entité agissant pour son compte) agissant en qualité d'agent de la stabilisation au nom et pour le compte de l'ensemble des Etablissements Garants (l'« Agent Stabilisateur »), pourra, sans y être tenu, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 26 juin 2014 jusqu'au 26 juillet 2014 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Worldline, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne (CE) du 22 décembre 2003. Les opérations de stabilisation ont pour objet de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions de Worldline et sont susceptibles d'affecter leur cours.